Décision 01-D-42 du 11 septembre 2001

relative à une saisine de la Société anonyme des établissements André Barbot concernant les pratiques des sociétés BAT et Rebel sur le marché de l'approvisionnement des cigarettes dans l'île de la Réunion

Posted on: 11 septembre 2001 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Etablissements André Barbot
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	BAT, Rebel

Lire

le texte intégral de la décision
71.08 Ko